



Fiche technique sur l'utilisation du malathion dans les programmes de lutte contre les moustiques

Avril 2003

Utilisation du malathion dans les programmes de lutte à grande échelle contre les moustiques (adulticide) pour les zones résidentielles

Le malathion est un insecticide organophosphoré à large spectre, qui a été homologué en 1953 pour utilisation au Canada. Le malathion est homologué pour combattre les moustiques adultes. C'est l'insecticide de choix pour la pulvérisation à ultra bas volume contre les moustiques adultes. L'utilisation principale du malathion au Canada est pour la lutte contre les insectes en agriculture.

L'utilisation du malathion contre les moustiques adultes est-elle associée à des craintes d'ordre sanitaire?

Parmi les diverses options disponibles pour combattre les moustiques, c'est le malathion qui offre les renseignements les plus récents et les plus complets en matière de sécurité. L'utilisation du malathion contre les moustiques adultes a été examinée récemment par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada en vertu de son programme de réévaluation. Les organismes de réglementation canadiens examinent cette utilisation en fonction des normes élevées de sécurité et d'évaluation rigoureuse du risque, qui tient tout particulièrement compte du risque auquel sont exposées des segments sensibles de la population, notamment les nourrissons et les

enfants. Dans ses conclusions, l'ARLA indique que continuer à utiliser du malathion pour combattre les moustiques adultes dans les zones résidentielles, avec une application au sol ou aérienne à ultra bas volume, ne pose aucun danger d'ordre sanitaire.

Lors de l'application à ultra bas volume, le malathion est appliqué à une dose de 60,8 grammes par hectare au sol ou à une dose de 260 grammes par hectare par pulvérisation aérienne. Même pour quelqu'un qui se trouve à l'extérieur lors de la pulvérisation, ces doses d'application résulteraient en des estimations d'exposition qui sont beaucoup moins élevées que les expositions qui produisent des effets nocifs sur les animaux de laboratoire.

La décision de pulvériser une zone spécifique pour lutter contre les moustiques adultes est prise au niveau local ou provincial. Pendant les programmes de lutte contre les moustiques, les autorités locales informes le public du moment où le malathion sera appliqué, afin que les personnes prennent les mesures nécessaires pour minimiser leur exposition. Le malathion est généralement appliqué la nuit ou très tôt le matin, lorsque la plupart des gens sont à l'intérieur, ce qui réduit l'exposition potentielle.

Vu la récente réévaluation du malathion, et les mesures normalement prises pour minimiser l'exposition, l'ARLA conclut que le malathion appliqué à ultra bas volume est une pratique sécuritaire pour la lutte contre les moustiques adultes nuisibles ou qui sont une menace pour la santé publique.

Comment puis-je réduire mon exposition au malathion?

L'ARLA recommande les mesures suivantes pour réduire l'exposition au malathion pendant un programme de lutte contre les moustiques :

- Lorsque cela est possible, demeurez à l'intérieur d'un immeuble lors de la pulvérisation et immédiatement suivant celle-ci;
- Fermez toutes les portes et fenêtres. Éteignez le système de climatisation et fermez les événements afin de faire circuler l'air de l'intérieur avant le début de la pulvérisation;
- Avant le début de la pulvérisation, rapportez à l'intérieur de la maison la lessive, tous les jouets et tous les animaux de compagnie;
- Lorsque cela est possible, couvrez les surfaces de la piscine;
- Couvrez les meubles de plein air et les structures de jeux ou rincez-les avec de l'eau à la suite de la pulvérisation;
- Lavez les fruits et les légumes cultivés à la maison avec de l'eau avant de les faire cuire ou de les manger;
- Couvrez les étangs des poissons ornementaux afin d'éviter à ces derniers une exposition directe;
- Si vous entrez directement en contact avec du malathion concentré pulvérisé, protégez vos yeux. Si vous recevez du malathion dans les yeux, rincez-les immédiatement avec de l'eau. Lavez la peau exposée;
- Lavez les vêtements qui sont entrés en contact avec la pulvérisation séparément des autres vêtements.

Comment puis-je savoir si j'ai des effets sur ma santé causés par l'exposition au malathion?

Selon la récente réévaluation du malathion, on ne s'attend pas à ce que les gens aient des symptômes lorsque le malathion est pulvérisé pour la lutte contre les moustiques adultes.

Si les précautions pour minimiser l'exposition indiquées ci-dessus sont prises, il est encore moins probable que vous soyez surexposé au malathion. Toutefois, si vous avez été surexposé au malathion pour une raison ou une autre, voici les symptômes d'une telle surexposition :

- nausées, étourdissements, confusion, maux de tête, faiblesse, diarrhée;
- irritation des yeux, de la peau, du nez ou de la gorge;
- difficultés respiratoires.

Si vous possédez ces symptômes, vous devriez consulter votre médecin. Ces effets sont réversibles et ne devraient pas avoir de conséquence à long terme. Si vous êtes particulièrement sensible à l'exposition de produits chimiques, discutez-en avec votre médecin.

Est-ce que la pulvérisation du malathion a un effet sur l'environnement?

L'ARLA a déterminé que le malathion se dégrade rapidement dans l'environnement, particulièrement dans le sol humide, et sa toxicité vis-à-vis des oiseaux et des mammifères est faible.

Le malathion est très toxique pour les insectes, y compris les insectes utiles, comme les abeilles. Comme la pulvérisation dans le cadre des programmes de lutte contre les moustiques a généralement lieu la nuit ou tôt le matin, l'effet sur les abeilles est minime puisqu'il s'agit du moment où elles sont le moins actives.

Afin de réduire au minimum l'exposition aux organismes aquatiques lors de l'application du malathion, il faut éviter toute application excessive ou toute dérive dans des zones environnementales aquatiques comme les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les cours d'eau et les terres humides. Il importe également de réduire l'exposition lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Historique de campagnes de pulvérisation à grande échelle faites en toute sécurité

Le malathion a été utilisé dans un certain nombre de campagnes de pulvérisation à grande échelle pour combattre certains organismes nuisibles. Au Canada, le malathion est employé depuis des décennies à Winnipeg contre les moustiques. Parmi d'autres campagnes à grande échelle au cours des années 1990, on peut citer la lutte contre l'infestation par la mouche méditerranéenne des fruits en Floride et en Californie.

Rôle de l'ARLA

L'ARLA est chargée de protéger la santé humaine et l'environnement et d'évaluer l'innocuité des produits antiparasitaires avant

leur acceptation pour utilisation au Canada. Les fabricants doivent fournir à l'Agence les données analytiques complètes de la formulation du produit ainsi que des renseignements détaillés en matière de santé et d'environnement, de telle façon que les scientifiques de l'ARLA puissent procéder à une évaluation du risque. Seuls les produits qui ont fait l'objet d'un examen scientifique et qui se sont révélés efficaces et d'un emploi sûr sont homologués par l'ARLA.

Renseignements auprès de l'ARLA

On peut obtenir des renseignements sur la réglementation des pesticides auprès de l'ARLA dans son site Internet, à l'adresse www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/, ou en communiquant avec le Service de renseignements de la lutte antiparasitaire.

Autres sources d'information sur le malathion

On peut également se rendre au site Internet de l'Environmental Protection Agency (États-Unis), Office of Pesticide Programs, à l'adresse www.epa.gov/pesticides

et

au site du Health Department de l'État de New York, à l'adresse www.health.state.ny.us.

ISBN: 0-662-88840-5
Catalogue Number: H113-2/13-2003F-IN

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
2720, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire
Téléphone : 1-800-267-6318
De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*
*Frais d'interurbain.
Télécopieur : (613) 736-3798
Courriel : pminfoserv@hc-sc.gc.ca
Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla